



**REGLEMENT DU SALON DE VOIRON 2019**  
**Mercredi 3 avril au vendredi 12 avril inclus**

*Le salon est réservé aux adhérents et aux invités de l'association « Les Amis des Arts de Voiron ».*  
*Le droit d'inscription pour le salon est de 15 € + 15 € d'adhésion à l'association.*

*Les œuvres présentées aux salons précédents et les reproductions ne sont pas admises.*

*Les œuvres devront être munies d'un bon système d'accrochage (2 pitons et une ficelle), et les sous-verre sans cadres ne sont pas autorisés. Les sculptures seront présentées impérativement sur des socles (tables non autorisées) fournis par les sculpteurs.*

*Dans un souci d'harmonie, l'emplacement définitif des œuvres sera défini par les organisateurs.*  
*Aucune œuvre vendue ne peut être retirée avant la clôture du salon.*

*Les candidatures seront retenues par ordre d'arrivée, le nombre de place étant limité.*

*L'association décline toute responsabilité en ce qui concerne les risques de quelque nature qu'ils soient.*

*Chaque exposant fera son affaire personnelle de l'assurance, notamment en matière de vol ou de destruction.*

*Les artistes s'engagent à faire un don aux « Amis des Arts de Voiron » de 10% sur chaque œuvre vendue au salon.*

*L'inscription au salon entraîne l'acceptation intégrale de ce règlement.*

Notre Salon se déroulera dans la salle des fêtes de Voiron, Place Jacques Antoine GAU du **mercredi 3 avril au vendredi 12 avril inclus.**

Le dépôt des œuvres aura lieu le **lundi 1 avril (9h30- 12h et 14h - 16h00)** pour les peintres et le **Mardi 2 avril (9h30-12h et 14h-16h00)** pour les sculpteurs.

Vous disposerez pour exposer d'un panneau de 1,80 m de large sur 1,20 m de haut (pour les peintres) et de 2m sur 2m au sol (pour les sculpteurs) .

Le décrochage aura lieu le **vendredi 12 avril de 19h à 20h.**

Un jury qualifié attribuera 5 prix, qui seront remis pendant le vernissage. Les peintres invités par l'association ainsi que les lauréats du Grand prix du Salon des trois années précédentes (2016-17-18) seront hors concours.

Une réunion préparatoire se tiendra le **mardi 19 mars à 18h00**, au siège de notre association, à « La Maison des Associations », 2 place Stalingrad. Nous réglerons les derniers détails et distribuerons les invitations et les affiches, votre présence est vivement souhaitée. Nous établirons également une liste des permanences.

Le vernissage aura lieu le **vendredi 5 avril à 18h30.**

Le Salon sera ouvert **tous les jours** au public de **14h00 à 19h00** et certaines matinées pour la visite des écoles.

Si malgré ces informations, vous souhaitez avoir des précisions complémentaires, vous pouvez contacter les Amis des Arts de Voiron, aux numéros suivants :

**06 07 24 30 17 ou 06 85 65 06 07**

# BULLETIN D'INSCRIPTION SALON VOIRON 2019

**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_  
**Pseudonyme :** \_\_\_\_\_  
**Adresse :** \_\_\_\_\_  
**CP :** \_\_\_\_\_ **Ville :** \_\_\_\_\_  
**Téléphone :** \_\_\_\_\_  
**E-mail :** \_\_\_\_\_ **Site internet :** \_\_\_\_\_

Tableau à remplir en fonction de la dimension des œuvres que vous exposerez sur un panneau de 1,80 m de large sur 1,20 m de haut à votre disposition ou 2m sur 2m au sol pour les sculpteurs.

N°	TITRE DES ŒUVRES	TECHNIQUE	DIMENSIONS en cm		PRIX DE VENTE
			Horizontal	Vertical	
1					
2					
3					
4					

J'accepte le règlement du salon 2019 des Amis des Arts de Voiron

J'accepte qu'une photographie de mes œuvres et mon adresse email soient publiées sur le site internet de l'association des Amis des Arts de Voiron :

oui  non

*Si vous souhaitez qu'une photo d'un tableau que vous exposez, figure au catalogue, vous devez faire parvenir par email une photo numérique de bonne qualité au format JPEG.*

*L'exposition se déroulant sur deux semaines, nous vous demandons de bien vouloir assurer des permanences du mercredi 3 avril au vendredi 12 avril de 14h à 19h, et participer à l'installation des panneaux d'exposition le lundi 1 avril matin .*

	Lundi 1 9h à 11h		Mercredi 3	Jeudi 4	Vendredi 5	Samedi 6	Dimanche 7
		De 14h à 16h30					
		De 16h30 à 19h					
	Lundi 8	Mardi 9	Mercredi 10	Jeudi 11	Vendredi 12		
De 14h à 16h30							
De 16h30 à 19h							

Fait le \_\_\_\_\_ à,

Signature

Afin que nous puissions préparer le catalogue du Salon dans les temps, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner cette liste avant le **12 mars 2019**, délai de rigueur, accompagnée d'un chèque de **15 euros d'inscription + 15 euros d'adhésion** au nom des Amis des Arts de Voiron, à l'adresse suivante :

**Marie Noëlle Gaujour**  
**8 chemin des Rails**  
**38960 St Etienne de Crossey** ([mn.gaujour@wanadoo.fr](mailto:mn.gaujour@wanadoo.fr))